 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	DISPOSITIF DE FILERIE	16141

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1. Les prises et interrupteurs doivent provenir du même fabricant.
- 1.1.2. Les plaques d'un même type doivent provenir d'un seul fabricant.
- 1.1.3. Munir tous les dispositifs de filerie de plaques-couvercles.


PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 PRISE DE COURANT

- 2.1.1 Les prises de courant sont de couleur blanche à moins de spécification contraire ci-dessous.
- 2.1.2 Prise de courant sur panneau d'urgence de couleur rouge.
- 2.1.3 Prise de courant sur alimentation U.P.S. de couleur verte.
- 2.1.4 Prise de courant avec mise à la terre isolée de couleur orange.
- 2.1.5 Prise de courant sur urgence essentielle de couleur grise.
- 2.1.6 Prise de courant avec détection de fuite à la terre 120Vca 15-20A, Hubbel GF5362G ou équivalent Leviton GFNT2-HG.
- 2.1.7 Les prises de courant pour le raccordement de fontaine réfrigérée doivent être avec détection de fuite à la terre.
- 2.1.8 Prise de courant 120Vca 15-20A, Hubbell HBL5362 ou équivalent Leviton 8300-H.
- 2.1.9 Dans les lieux de rassemblement (salles d'attente, salles à manger, salons étudiant, locaux d'étude, etc.) et dans les salles de conférence, fournir des prises de courant avec 2 chargeurs USB de type A de 5 ampères à 5 volts telles que Hubbell USB8300A5W ou équivalent Leviton.

2.2 PLAQUE-COUVERCLE

- 2.2.1 Plaques-couvercles en acier inoxydable fini brossé à la verticale de 1 mm d'épaisseur pour dispositifs encastrés.
- 2.2.2 Plaques-couvercles en tôle pour dispositifs de filerie montés dans des boîtes pour conduits du type FS ou FD, installées en saillie.
- 2.2.3 Plaques-couvercles à l'épreuve des intempéries avec garnitures étanche Hubbell RW57300 ou équivalent Leviton 5976CL.

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	DISPOSITIF DE FILERIE	16141

2.3 INTERRUPTEUR

- 2.3.1 Interrupteur d'éclairage 120Vca 15A, Hubbell HBL1201W ou équivalent Leviton 1201-2W.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 INSTALLATION

- 3.1.1 Poser les prises de courant à la hauteur prescrite à la section 16010 Électricité, prescriptions générales.
- 3.1.2 Pour les coin-repas, installer des prises de courant selon les exigences du Code de l'électricité du Québec pour les prises de courant des habitations et logements de la section 26.
- 3.1.3 Les prises de courant extérieures doivent être à l'épreuve de la corrosion, munies d'un couvercle étanche et protégées par un disjoncteur différentiel de classe A.

3.2 EMPLACEMENT DES SORTIES DES CONDUITS ET DES PRISES DE COURANT

- 3.2.1 Confirmer la localisation de toutes les sorties sur les lieux. Faire les ajustements nécessaires lorsque la finition intérieure sera complétée. Il n'y aura aucun frais au Propriétaire pour ces ajustements.
- 3.2.2 Ne pas installer les sorties et les prises de courant dos à dos dans un mur. Laisser un dégagement horizontal d'au moins 150 mm entre les boîtes.
- 3.2.3 L'emplacement des sorties peut être modifié sans frais additionnel ni crédit à la condition que le déplacement n'excède pas 3 000 mm et que l'avis de modification soit donné avant l'installation.
- 3.2.4 Placer les commutateurs d'éclairage près des portes du côté verrou. Dans les salles des installations mécaniques et de la machinerie d'ascenseurs, placer les sectionneurs près de la porte du côté verrou.